

Sainte-Thérèse, le 2 février 2018

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant les adresses suivantes : 417, 419, 425 à 431, rue Étienne-Lavoie (lots 4 106 796, 4 179 353, 4 411 296 à 4 411 298) Laval

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 24 janvier dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

Lot 4 179 353

- Autorisation article 32 du 27 novembre 2009, 2 pages

Lot 4 411 298

- Certificat d'autorisation du 19 décembre 2014, 2 pages

Après vérification, nous vous confirmons que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document concernant les autres lots ou adresses, permettant de répondre à votre demande.

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (5)

Laval, le 19 décembre 2014

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)
(RLRQ, chapitre M-11.4)

Domaine des Berges 13 inc.
164, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C2

N/Réf. : 7430-13-01-01442-00
401209407

Objet : Travaux dans la rive et le littoral du cours d'eau n° 300, dans la plaine inondable de la rivière des Prairies et remblayage d'un marécage pour le projet domiciliaire « Aquablu »

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 11 décembre 2013, reçue le 16 décembre 2013 et complétée le 18 décembre 2014, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et conformément à la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (RLRQ, chapitre M-11.4), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Retrait de remblais et restauration du littoral et de la rive du cours d'eau n° 300, ainsi que de la plaine inondable de la rivière des Prairies;
- Aménagement d'un fossé dans la rive du cours d'eau n° 300;
- Remblayage d'un marécage sur une superficie de 321 mètres carrés.

Les travaux seront réalisés en partie sur les lots 4 106 791, 4 106 792, 4 411 298, 4 411 299, 4 621 738, 5 100 509 et 5 100 513 du cadastre du Québec, à Laval.

En compensation, des travaux de valorisation écologique seront réalisés dans un milieu humide sur une superficie de 545 mètres carrés, ainsi que sur une superficie terrestre de 321 mètres carrés adjacente à ce milieu humide, sur le lot 5 100 513 du cadastre du Québec, à Laval.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

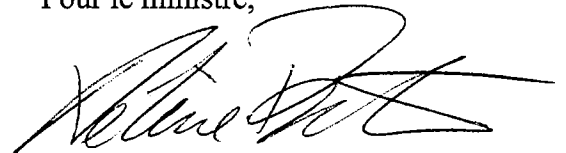
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, daté du 11 décembre 2013, signé par madame **art. 53-54 et 23-24** sept pages et annexes;
- Courriels envoyés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les 28 janvier, 28 avril, 2, 15 et 22 mai, 6 juin, 18 et 25 juillet, 3 octobre, 25 septembre, 8, 9 et 18 décembre 2014, par madame **53-54** 27 pièces jointes;
- Lettres adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, signées par madame **53-54** et datées des 8 avril, 7 mai, 1^{er} août et 15 décembre 2014 et annexes, dont :
 - Plans n^{os} 9452-00 / AE-1 (révision 3) et AE-2 (révision 5), signés et scellés par monsieur **53-54**, ing., en date du 30 octobre 2014 et du 8 décembre 2014;
 - Plan n^o 9735-00 intitulé « *Aménagement dans le cours d'eau 300* », daté du 4 décembre 2014;
 - Figure 1 intitulée « *Zone de compensation* » datée du 1^{er} décembre 2014;
- Engagement de la compagnie Domaine des Berges 13 inc., daté du 15 décembre 2014 pour les travaux de valorisation écologique décrits à même ce document.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/IB/gg

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

Laval, le 27 novembre 2009

AUTORISATION
(Article 32)

Le Haut Ste-Dorothée inc.
333, chemin Riverside, bureau 1
Saint-Lambert (Québec) J4P 1A9

Objet : Prolongement de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sous le
cours d'eau 300 (MOP 28317)
N/Réf.: 7311-13-01-65005-JK
400661686

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 20 avril 2009, reçue le 23 avril 2009 et complétée le 19 novembre 2009, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Prolonger, à partir de la rue des Alismas, les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire d'une longueur approximative de 70 mètres et passant sous le cours d'eau 300.

Les travaux seront réalisés sur une partie des lots 3 546 618, 3 935 741, 4 106 792 et 4 179 353 du cadastre du Québec, ville de Laval.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- *Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout*, daté du 20 avril 2009, signé par **art. 53-54** ing., ainsi que les documents qui y sont annexés et énumérés;
- Courrier électronique au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 24 septembre 2009 et transmis par **53-54** ing., concernant les informations supplémentaires demandées;

AUTORISATION

-2-

N/Réf. :7311-13-01-65005-JK
400661686

Le 27 novembre 2009

- Plan P024220-0300-000, révision 0B, intitulé « TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DES LOTS 3 546 618, 3 938 741, 4 106 792 ET 4 179 353 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SERVITUDE K », fait par **53-54** signé le 10 novembre 2009 par **23-24 et 53-54** ing.;
- Lettre d'engagement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 9 novembre 2009, signée par **23-24 et 53-54** Le Haut Ste-Dorothée inc. et , concernant la caractérisation des sols;
- Courrier électronique au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 19 novembre 2009 et transmis par **53-54** ing., concernant les informations supplémentaires demandées.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

PR/SC/mcl

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse
et de l'expertise de Montréal,
de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:

Ambly CH-14

RECOMMANDÉ PAR:

Geneviève

APPROUVÉ PAR:

B-B

Pép